

COMMUNIQUE

LA VISITE DE 2 JOURS DE LA MINISTRE MARIE GUEVENOUX : LE COLLECTIF DES CITOYENS DE MAYOTTE LOI 1901 CONSTATE AVEC AMERTUME LA POURSUITE DE LA DÉMAGOGIE ET APPEL LES MAHORAIS À UN REPLI SUR NOUS-MÊMES POUR MIEUX PRENDRE NOTRE DESTIN EN MAIN

Mayotte a une nouvelle fois été secouée par 36 jours de blocage pour demander toujours les mêmes revendications portées par les Mahorais-es depuis plusieurs années sans réponses concrètes et sérieuses de l'État, à savoir la lutte contre l'immigration clandestine et l'insécurité, la convergence des droits et des mesures pour initier le développement du département.

Le plan pour l'avenir de Mayotte a été une tentative d'enfumer tout le monde et l'opération petit poisson rouge nommée Shikandra n'a été qu'un divertissement pour les passeurs.

En guise de réponse aux récents blocages le gouvernement a pris l'engagement de démanteler le camp de migrants africains de Cavani. In fine ce dernier s'est juste élargi aux rues de Cavani et des migrants ont été éparpillés dans les villages, ce qui va éparpiller les violences à toute l'île.

Pour ce qui est de l'abrogation du droit du sol et du séjour territorialisé, nous attendons de voir même si nous restons circonspects.

En effet, en guise de bonne volonté rien n'empêche d'ores et déjà le gouvernement de demander au préfet de Mayotte, représentant du gouvernement, de cesser la délivrance des titres de séjour territorialisés en attendant leur abrogation. Ceci démontre en réalité que pour l'État le sort de Mayotte ne lui importe que très peu. Il s'agit juste d'une variable d'ajustement pour son agenda propre, différent de celui des Mahorais-es.

Le Collectif des Citoyens de Mayotte est conscient que quand l'Etat veut, l'État peut. On en prend pour preuve, l'opération Wuambushu 1, ou la gestion de la crise de l'eau. L'État n'a demandé l'avis à personne pour déployer ses mesures et répondre à l'urgence.

Et nous constatons avec amertume que s'agissant de la lutte contre l'immigration et l'insécurité, de la convergence des droits et du développement de Mayotte, l'État ayant un autre agenda, il préfère temporiser.

Depuis 2018 nous avons pourtant proposé des mesures concrètes que l'État se refuse à mettre en œuvre, notamment :

1. remettre en scelle le délit de solidarité par modification ou juste en excluant Mayotte du champ d'application de l'alinéa 4 de l'article L.622 du CESEDA

2. appliquer la 11ème mesure convenu avec la ministre Annick GIRARDIN en février 2018, portant changement de tous les fonctionnaires de l'État à Mayotte « trop tropicalisés » pour reprendre ses mots et les remplacer par un vivier de fonctionnaires volontaires comme elle l'avais promis.
3. changer le dogme en matière de sécurité pour donner plus de marge de manœuvre aux forces de l'ordre y compris face aux enfants mineurs utilisés (le problème des forces de l'ordre n'est pas un problème de nombre mais un problème de dogme).
4. changer les traités internationaux et tous les textes légaux qui surprotègent les clandestins qui maintenant bafouent les droits de tout le monde et ce, afin de donner les moyens juridique à la PAF de réellement travailler et mettre fin aux missions humanitaires faites à grand frais en guise de lutte contre l'immigration clandestine.

Ce sont là quelques mesures qui permettraient de répondre de manière concrète et plus sérieuse à la demande de sécurité des Mahorais-es. L'État sait évidemment ce qu'il faut faire mais il préfère financer le social à Mayotte ainsi que les associations pseudo-humanitaires qui rajoutent au malheur de Mayotte.

C'est la raison pour laquelle le Collectif des Citoyens de Mayotte loi 1901 réitère que le combat actuel est politique (cf le récent scandale provoqué par le député Ratenon avec la LFI). C'est politiquement que nous le gagnerons car les politiciens actuels, refusent de répondre à nos doléances pour des considérations idéologico-dogmatiques.

Aussi, nous appelons toute la population à faire un repli autour de toutes les bonnes volontés dont le Collectif des Citoyens de Mayotte loi 1901 fait partie, pour nous en sortir par nous-mêmes.

Le Président du Collectif des Citoyens de
Mayotte loi 1901
Fatihou IBRAHIME